

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2016

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 12 juillet 2016 à 20 heures 30.

Présents :

Mr CAMPILLO Didier, Mme COCHET Christèle, Mrs DAVAT Christian, FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel et Mmes MORAND Julie et TRAHAND Cécile.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents : Mr CLERT Pascal, excusé donne pouvoir à Mr CAMPILLO Didier

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Mr FRAIX-BURNET Jean-Philip à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2016 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° TRAVAUX :

- ✚ Accessibilité bâtiment Mairie-Ecole : la rampe d'accès a été coulée. La coursive sera rehaussée après le mariage du 16 juillet et les barrières seront installées fin août.
- ✚ Chemin des Mugnières : il nous manquait une convention d'autorisation de passage pour la remise en état et l'utilisation du chemin d'exploitation que nous venons de recevoir signée par le propriétaire. Un courrier, accompagné du devis accepté, a été retourné à l'entreprise AILLON TP, leur demandant leur date d'intervention. Lors de la première réunion, il conviendra d'inviter Mrs Franck PERRIN et Yohann GODAILLER, du Syndicat Mixte Savoie Grand Revard.
- ✚ Cour de l'école : une subvention va nous être allouée au titre du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle. Le dossier est à nouveau à l'étude afin de voir l'opportunité de diminuer le dévers de la cour, après quoi les entreprises seront recontactées. Un tilleul en mauvais état devra être coupé. La municipalité a décidé de planter un autre arbre à proximité immédiate de l'école, l'endroit exact restant à définir.
- ✚ Eglise : l'argent provenant du don de Mme MEYNIER a été viré sur un compte dédié à l'église d'Arith. Les travaux de rénovation du système de chauffage ainsi que la pose de gouttières devraient être réalisés cette année.

2° AFFAIRES SCOLAIRES : suite à l'annonce passée pour les postes d'adjoint technique et d'adjoint d'animation, des candidats seront reçus mardi 19 juillet 2016.

Suite à la demande de plusieurs parents, le temps de garderie du soir (pour les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal Arith – Saint François de Sales – Le Noyer) sera prolongé jusqu'à 18 heures 30 au lieu de 18 heures. Ceci entraînant des coûts supplémentaires pour les communes, il est décidé de fixer les tarifs de la garderie à :

- ✚ 1 € le matin (quelle que soit l'heure d'arrivée de l'enfant),

- ✚ 1 € le soir de 16 heures 30 à 18 heures (quelle que soit l'heure de départ de l'enfant dans ce créneau),
- ✚ puis 0,50 € supplémentaire dans le cas où l'enfant serait à la garderie de 18 heures à 18 heures 30,

et ce, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif était jusqu'alors de 1 € le passage et ce depuis la création de la garderie en 2002.

La Ferme de la Mense continuera à fournir les repas pour cette prochaine année scolaire 2016/2017, au prix de 6,20 € le repas (s'ils sont compris entre 15 et 30 par jour) et de 5,67 € le repas (s'ils sont compris entre 30 et 35 par jour). Le conseil municipal décide de porter la part à charge des familles à 5,10 € le repas.

Nous informerons les communes du Noyer et de Saint François de Sales de ces tarifs.

3° GESTION DU PERSONNEL : dans le cadre de la réorganisation des postes de travail suite à un départ en retraite et à l'élargissement du temps de garderie du soir, il avait été décidé, lors de la précédente réunion du conseil municipal, de créer les postes suivants :

- ✚ adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 14 heures 46 annualisées/semaine,
- ✚ adjoint d'animation 2^{ème} classe à raison de 13 heures 58 annualisées/semaine,
- ✚ adjoint d'animation 2^{ème} classe à raison de 12 heures 75 annualisées/semaine.

Le comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale avait été saisi concernant la suppression des postes suivants :

- ✚ adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 28 heures 91 annualisées/semaine,
- ✚ adjoint d'animation 2^{ème} classe à raison de 8 heures 23 annualisées/semaine.

Dans sa séance du 27 juin, le comité technique a émis un avis favorable pour la suppression de ces deux postes, il convient donc de supprimer ces deux postes du tableau des effectifs.

4° ONF : le conseil municipal décide d'exploiter la parcelle 7 en 2017, de reporter la coupe sur la parcelle 8 en 2018. L'exploitation des parcelles 1 et 2 est conditionné par la création d'une voie d'accès.

5° SALUBRITE : la Communauté de Communes du Cœur des Bauges (CCCB) avait mis à l'étude le projet d'implantation de colonnes semi enterrées (CSE). Bien que ce projet n'aboutisse pas avant que la CCCB soit rattachée à Chambéry Métropole, elle souhaite tout de même avancer sur ce dossier. Après étude, elle nous informe, que sur notre territoire, il faudrait :

- ✚ un conteneur OM et un pour les emballages, sur Montagny,
- ✚ un conteneur OM, un pour les emballages et un pour les verres sur Bourchigny,
- ✚ deux conteneurs OM, un pour les emballages et un pour les verres au Chef-Lieu.

Il faut maintenant trouver des emplacements dans les différents hameaux permettant l'installation de ces CSE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le coût d'un conteneur (fourniture et pose) s'élève à 7 300 € TTC, auquel il faudra rajouter le foncier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Jean-Michel LEON

